

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt quatre du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
25	24	23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noelle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cedric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENO Sarah, ROUX Jean-François, VALTAT Karine

Procuration(s) :

Date de la convocation
18 février 2025

Etai(en)t absent(s) :

Eric COUDERC s'est retiré au moment du vote

Date d'affichage
28 février 2025

Etai(en)t excusé(s) :

GABARD Bruno

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Nadia CADORET

28 février 2025
et publication du
28 février 2025

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

réuni sous la présidence de M. COUDERC Eric Maire,

Investissement

Dépenses :	Prévu :	5 935 708,51	5 935 708,51
	Réalisé :		2 089 924,13
	Reste à réaliser :		1 232 045,28
Recettes :	Prévu :	2 089 924,13	5 935 708,51
	Réalisé :		4 935 654,81
	Reste à réaliser :		236 397,81

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	3 841 159,46	3 841 159,46
	Réalisé :		2 956 572,02
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu :	2 956 572,02	3 841 159,46
	Réalisé :		3 784 001,72
	Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	2 845 730,68
Fonctionnement :	827 429,70
Résultat global :	3 673 160,38

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Laurent sur Sèvre

Le Maire COUDERC Eric

le(s) secrétaire(s) de séance

